

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

A retenir :

Stade 6-8 feuilles, les grappes s'allongent
Quelques parcelles ont des symptômes dus au froid mais pas de gel à déplorer
Période potentiellement favorable au mildiou, première tache vue au vignoble
Le vol de tordeuses est en cours, toujours faible

Mildiou :

Les pluies se sont finalement décalées et auront sans doute lieu de lundi soir à mardi soir sous forme d'averses orageuses. D'autres pluies seraient également annoncées en début de semaine prochaine.

Vous devez être protégé avant ces pluies, dans l'idéal avant les pluies de mardi, si elles se confirment.

Tant que les rameaux seront courts, vous devez réduire votre volume de bouillie appliquée en n'ouvrant que les jets du bas, ou en utilisant un appareil à panneaux récupérateurs.

Oïdium:

Le premier traitement est à prévoir au stade 7-8 feuilles étalées.

Le premier traitement peut être fait cette semaine.

Black rot:

Le risque black rot est encore faible, et notre secteur n'est pas à fort risque. Il n'est donc pas utile de faire des traitements dirigés contre le black rot, mais choisissez des spécialités mildiou ou oïdium également homologuées contre lui.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

<https://ephy.anses.fr/>

- l'état des lieux 2018 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/Note_technique_commune_Vigne_2018_validee.pdf

- le référentiel des produits phyto 2018 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2018.

http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA37/Publications/2018_Referentiel_Phyto_VALDELOIRE.pdf